PM/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

STATIONNEMENT

RUE ROBESPIERRE (R.D.223A)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT qu'une livraison va être effectuée rue Robespierre par la Direction du Centre Communal d'Action Sociale – Esplanade Georges Marrane – 94205 Ivry-sur-Seine, agissant pour le compte de la Ville d'Ivry-sur-Seine,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Robespierre** au droit du n°2 le **20 novembre 2023** de **8 heures** à **13 heures :**

- **Neutralisation de la place de livraison,**
- **Neutralisation des deux places de stationnement banalisé situées dans la continuité de la place réservée aux livraisons.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité par la Direction du Centre Communal d'Action Sociale la Ville d'Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- La Poste d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable du S^ce^ Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Direction du Centre Communal d'Action Sociale – Esplanade Georges Marrane – 94205 Ivry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 14 NOV. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 15 NOV. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon